



QRGA
Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron



AUTORISATION PARENTALE

RANDONNEE VTT Festival Sport Nature Gorges de l'Aveyron

Samedi 11 mai 2024

Place du Pradel – Saint Antonin Noble Val (82140)

→ Document à nous retourner le jour de la randonnée

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs uniquement) :

Je soussigné

NOM / Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

- Autorise ma fille/ mon fils (NOM Prénom),
âgé de ans, à participer à la Rando VTT du Festival des sports nature Gorges de
l'Aveyron, au départ de Saint Antonin Noble Val, le 11 mai 2024.
- Autorise l'organisation à appeler les secours en cas d'accident et à leur confier le mineur sus
nommé pour d'éventuels soins

Je certifie avoir l'autorité sur cet enfant.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

RESPONSABILITÉ :

Chaque participant(e) est considéré(e) en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du VTT, et se doit d'être couvert(e) par une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.

Chaque participant(e) est dans l'obligation de respecter scrupuleusement le code de la route, le bon tracé, ainsi que les recommandations de l'organisateur. Chaque participant(e) se doit également d'être pleinement conscient(e) de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné(e) pour cela. L'organisation se réserve le droit d'imposer de descendre du vélo dans certains passages jugés délicats. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.